

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45182</b>	De <b>M. Victor Habert-Dassault</b> ( Les Républicains - Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Mauvais calcul du Ségur de la santé concernant les praticiens hospitaliers expér	<b>Analyse</b> > Mauvais calcul du Ségur de la santé concernant les praticiens hospitaliers expér.
Question publiée au JO le : <b>05/04/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le mauvais calcul du Ségur de la santé concernant les praticiens hospitaliers expérimentés. Le Ségur de la santé incite les jeunes praticiens hospitaliers à embrasser une carrière dans les hôpitaux grâce à une nouvelle grille indiciaire. Si le législateur salue ces mesures plus que nécessaires, il s'inquiète des inégalités vis-à-vis des praticiens en fin de carrière dont les niveaux de rémunération et d'avancement restent inchangés. Ainsi, les quatre années d'ancienneté sont amputées et reclassées trois échelons en dessous. Cette situation engendre une rétrogradation de l'ancienneté, les deux derniers échelons étant hors de portée. Ces inégalités sont un très mauvais signal pour ces praticiens hospitaliers expérimentés qui travaillent dur depuis plusieurs années, trop souvent en sous-effectif, afin d'apporter le meilleur diagnostic, la meilleure qualité des soins aux patients. Aussi, il lui demande s'il prévoit de prendre des mesures visant à mettre fin à cette injustice en appliquant une unique grille de salaire afin qu'à ancienneté égale le salaire soit égal.